



Paris, le vendredi 22 mai 2026

Monsieur Édouard GEFFRAY
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Demande de cadrage réglementaire et de moyens pour les dispositifs Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Monsieur le Ministre,

Le SE-Unsa vous demande une clarification urgente du dispositif des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS), dont la généralisation s'accélère malgré l'absence de cadre juridique stable. Les votes défavorables à l'Assemblée nationale et en commission mixte (mai 2025, juillet 2026 et mai 2026) illustrent les réserves profondes sur ce projet, qui ne peut plus être mené sans une base réglementaire solide et des moyens pérennes à la hauteur des ambitions affichées.

Depuis la rentrée 2024, les PAS se déploient dans l'enseignement public sans moyen supplémentaire (abstraction faite des 8 départements préfigurateurs) et à partir d'un cahier des charges qui est en décalage avec les retours que nous avons du terrain. Pourtant, dans les territoires, l'expérimentation de ce dispositif prend de l'ampleur et des créations de postes à titre définitif sont même actées à la rentrée prochaine. Cette situation crée une insécurité importante pour les personnels qui seront nommés coordinateurs PAS.

Le SE-Unsa rappelle que :

- l'expérimentation s'achève en 2027, mais aucun texte ne prévoit leur devenir après cette date
- la circulaire d'application et le cahier des charges actuels, co-écrits avec des associations militantes pour un "100% inclusion", ignorent les priorités des équipes éducatives sur le terrain

Là où l'expérimentation a été réfléchie et menée en partenariat, le SE-Unsa peut saluer l'apport des PAS (accompagnement des familles, surcharge administrative évitée pour les enseignants, accès à des professionnels paramédicaux -orthophonistes, ergothérapeutes, éducateurs spécialisés) mais nous vous alertons et dénonçons un sous-financement chronique :

- les postes de coordonnateurs enseignants sont pris sur les moyens propres des départements, alors que la carte scolaire est déjà en tension
- les effectifs de personnels éducatifs et paramédicaux baissent depuis 2024, alors que les besoins s'intensifient

De plus, nous réitérons notre alerte sur les postes de coordinateurs PAS qui ont été ouverts en carte scolaire à titre définitif pour la rentrée 2026 alors que nous sommes en phase d'expérimentation. Si la généralisation des PAS venait à disparaître les personnels se retrouveront victimes de la suppression de la structure alors que certains occupent des postes à titre définitif depuis plusieurs années. Il est donc impératif de protéger les personnels volontaires à la mission de coordinateur PAS en leur assurant le bénéfice de retour sur leur poste actuel en cas de suppression à court terme.

Nous vous demandons qu'une concertation soit ouverte en urgence pour :

- * clarifier la situation afin d'anticiper la préparation de la rentrée 2027*
- * préciser les missions des PAS par rapport aux autres dispositifs existants (RASED, pôle ressource, ÉMAS, PIAL...) afin d'éviter les chevauchements ou substitutions hasardeuses. Les PAS ne doivent pas entrer en concurrence avec les dispositifs déjà existants mais bien être complémentaire*
- * acter un budget pérenne dédié pour les PAS afin de permettre un fonctionnement sans limitation*
- * définir les personnels hors éducation nationale mis à disposition (éducateurs spécialisés, orthophonistes, ergothérapeutes) pour éviter les différences sur le territoire*
- * déterminer une dotation complémentaire en moyens humains incluse dans la carte scolaire sans suppression de postes dans les structures déjà existantes*

Par ailleurs, nous refusons que les PAS soient exclusivement financés sur le budget de l'enseignement public alors que le fonctionnement actuel permet l'intervention dans les établissements privés sous contrat. Les PAS ne doivent pas servir à subventionner de façon déguisée l'enseignement privé. Le SE-Unsa s'oppose à ce que les PAS interviennent dans le privé sous contrat, alors que l'Éducation nationale manque déjà de moyens pour son propre réseau. C'est une ligne rouge à ne pas franchir.

Pour sortir de l'impasse, nous demandons :

- * un moratoire sur la création de nouveaux PAS jusqu'à l'adoption des textes réglementaires*
- * le gel des nominations définitives de coordinateurs PAS, qui doivent rester provisoires et volontaires*
- * un bilan indépendant des expérimentations 2024-2026, avec audition des enseignants, des familles et des différents acteurs liés aux PAS*

L'École ne peut plus attendre, Monsieur le Ministre, l'absence de cadre juridique et de moyens condamne les PAS à l'échec. Les enseignants, les familles et les élèves méritent mieux qu'un dispositif flou, sous-financé et potentiellement concurrentiel.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Elisabeth Allain-Moreno
Secrétaire générale



Copie à :

- Mme Marjorie KOUBI, Conseillère sociale au cabinet du Ministre*
- M. Christophe GEHIN, Directeur général des ressources humaines*
- Mme Caroline PASCAL, Directrice générale de l'enseignement scolaire*